

Équité salariale

# Les morceaux du puzzle se mettent en place

Luc Allaire

Après de longs mois passés à la recherche de solutions en vue de poursuivre les travaux en équité salariale, nous avons enfin rassemblé les principaux morceaux du puzzle, afin de progresser dans ce dossier et d'atteindre l'équité salariale dans les secteurs public et parapublic.

## 1<sup>er</sup> morceau du puzzle : la légalité du regroupement intersyndical est confirmée

Tout d'abord, il fallait clarifier certains aspects légaux. En décembre dernier, le gouvernement a accepté de modifier la loi afin de permettre le regroupement d'agents négociateurs aux fins de la détermination d'un programme d'équité salariale. Par conséquent, l'existence du regroupement intersyndical CSQ-CSN-FTQ-FIIQ ne pourra plus être mise en doute sur le plan légal.

## 2<sup>e</sup> morceau du puzzle : le mode de fonctionnement

Ensuite, les quatre organisations membres de l'Intersyndicale et le Conseil du trésor ont convenu d'un mode de fonctionnement qui respecte la configuration de chacune des organisations.

Ce mode de fonctionnement prévoit que la règle générale pour la prise de décision entre les parties syndicales est le consensus. Il prévoit également que s'il y a désaccord entre l'employeur et l'organisation syndicale représentant de façon majoritaire une catégorie d'emplois, cette organisation pourra se prévaloir des recours prévus à la Loi sur l'équité salariale : le différend est alors soumis à la Commission de l'équité salariale.

## 3<sup>e</sup> morceau du puzzle : la poursuite des travaux

Enfin, cette possibilité de poursuivre en Intersyndicale permet de récupérer une grande partie des travaux effectués depuis 2001, notamment les 10 000 enquêtes réalisées auprès des salariées et des salariés des secteurs public et parapublic et l'élaboration d'un plan d'évaluation à 17 facteurs. Bref, on ne recommence pas à zéro.

## Les morceaux à venir

Il reste maintenant à remplir certaines formalités administratives pour constituer officiellement le regroupement à quatre organisations syndicales.

Ensuite, un comité d'équité salariale pourra être formé. Composé de représentantes et de représentants syndicaux et patronaux, il aura pour mandat de reprendre les travaux en équité salariale là où ils avaient été laissés.

La prochaine étape sera de préparer le premier affichage prévu à la loi, qui comprend, notamment, le plan d'évaluation des emplois et la définition des catégories d'emplois visées.

Enfin viendra le cœur de l'opération, soit l'évaluation des emplois et l'estimation des écarts salariaux.

## Favoriser le consensus à l'intérieur de la CSQ

Nous avons également convenu d'un nouveau mode de fonctionnement interne à la CSQ qui favorise la prise de décision de façon consensuelle. Nous avons mis sur pied, pour chacune des fédérations, des comités de liaison avec le Comité technique de la CSQ en équité salariale, et ce, afin de permettre une meilleure appropriation du dossier par les fédérations et une meilleure circulation de l'information.

Pour plus de renseignements, visitez le site Internet de la CSQ [[www.csq.qc.net](http://www.csq.qc.net)].

## Vers une grève de deux journées

Le temps file et les négociations piétinent. Les conventions collectives dans les secteurs public et parapublic sont échues depuis un an et demi. Pendant ce temps, les écarts salariaux entre le secteur public et le secteur privé s'accroissent. Le rapport de l'Institut de la statistique du Québec confirme, en effet, que le retard salarial des employés du secteur public s'est aggravé par rapport au secteur privé, passant de 10,6 % l'an dernier à 12,3 % cette année. C'est le pire écart jamais observé.

Devant cet état de fait, le Conseil général des négociations de la CSQ a adopté un plan d'action et de mobilisation, en décembre dernier.

Ce plan prévoit que la CSQ et ses fédérations rencontreront, d'ici le 31 janvier, les ministres responsables de la négociation, Pierre Reid, Philippe Couillard, et Monique Jérôme-Forget.

De plus, d'ici la fin de mars 2005, les syndicats affiliés à la CSQ tiendront des assemblées générales afin d'adopter une série d'actions en appui à la négociation, tant au niveau sectoriel (conditions de travail spécifiques à chaque fédération) qu'au niveau intersectoriel. Ces actions prévoient un mandat de grève de deux journées pour démontrer notre détermination. Cette grève pourra être exercée en fédération, en CSQ ou en intersyndicale.

Les membres de la CSQ sont invités à participer aux assemblées générales en grand nombre.

Pour plus de renseignements sur la négociation, visitez le site Internet de la CSQ

[[www.csq.qc.net](http://www.csq.qc.net)].